

CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société à l'Assemblée générale qui se tiendra le **5 juillet 2012 à 11 heures** à Luxembourg, 3, boulevard Joseph II, L-2014 pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Modifications des statuts de la Société (les « statuts ») comme suit :

- 1.1 Changement de la langue du français à l'anglais en vue de l'émission future des documents d'information clés pour l'investisseur de la Société (le « KIID ») et afin de faciliter la distribution des actions de la Société.
- 1.2 Changement de la loi applicable à la Société à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « Loi 2010 »).
- 1.3 Possibilité pour chaque compartiment de la Société d'investir dans un autre compartiment de la Société comme indiqué dans l'article 23 « Pouvoirs du Conseil d'Administration » ;
- 1.4 Possibilité pour chaque compartiment de la Société d'investir comme *feeder* dans un organisme de placement collectif *master* comme indiqué dans l'article 23 amendé « Pouvoirs du Conseil d'Administration » et modification subséquente de l'article 12 « Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions » afin de refléter telle insertion.
- 1.5 Modifications apportées à l'article 31 « Dissolution de la Société, de compartiments et de classes d'actions » et l'insertion de l'article 32 « Fusion de la Société, de compartiments et de classes d'actions » afin de se conformer à les dispositions sur la procédure de fusion de la Loi 2010.
- 1.6 Subséquente renumérotation des articles de l'article 31 «Dissolution de la Société, des compartiments et de classes d'actions» à la fin des articles.

Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2012

- 2.1 Présentation du rapport annuel révisé.
- 2.2 Présentation du rapport du réviseur de la Société.
- 2.3 Approbation des comptes de l'exercice.
- 2.4 Distribution des dividendes
- 2.5 Décharge aux Administrateurs
- 2.6 Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants :
 - Massimo Paolo GENTILI, Président et Administrateur,
 - Stefano ROGNA, Administrateur,
 - Beat Viktor MEIER, Administrateur,
 - Pietro SCIBONA, Administrateur.
- 2.7 Renouvellement du mandat du réviseur de la Société.
- 2.8 Divers.

Exigences de vote

Pour le point 1 : Pour être adoptée, cette résolution doit être approuvée par au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées à l'Assemblée. Cette résolution est en outre soumise à une exigence de quorum de moins la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas présent ou représenté lors de l'Assemblée, une seconde assemblée sera convoquée, qui délibérera valablement quel que soit le quorum présent ou représenté.

Pour le point 2 : Pour être adoptées, aucun quorum n'est requis pour ces résolutions et les décisions seront prises à la simple majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Présence

Nous serons obligés si vous pouvez nous informer au moins deux jours ouvrables avant l'assemblée par e-mail (a.fournier@bpere.eu) ou par téléphone (00352 24 88 20 43), si vous avez l'intention d'assister physiquement à l'assemblée générale des actionnaires.

Procuration

Les actionnaires qui sont dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée générale sont priés de compléter et de signer la procuration et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 4 juillet 2012 à 12 heures à l'attention de Mademoiselle Anne FOURNIER. (N° Fax 00352 24 88 8491 – email a.fournier@bpere.eu)

Requêtes

Les questions des actionnaires sur le contenu du présent avis doivent être adressées à Mme Anne FOURNIER (N° Tel. 00352 24 88 2043 – email a.fournier@bpere.eu).

Pour plus de détails, les actionnaires sont invités à demander une copie de la version provisoire proposée des statuts révisés de la Société au siège social de la Société.

Les actionnaires qui veulent obtenir le rapport annuel révisé au 31 mars 2012 peuvent s'adresser au siège social de la Société ou télécharger ledit rapport provisoire sur le site www.bancadelsempione.ch.

Les Prospectus complet et simplifié, les statuts et rapport financiers de la Société sont tenus à la disposition du public auprès du Représentant en Suisse, Banca del Sempione SA, Lugano. Copie de ces documents sera remise gratuitement aux investisseurs qui le souhaitent.

Luxembourg, le 25 juin 2012

Le Conseil d'Administration

Représentant et Service de Paiement en Suisse : Banca del Sempione SA, Via P.Peri 5, CH- 6900 Lugano